

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE MANTES
CANTON DE LIMAY
COMMUNE DE ISSOU

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°A_0078_05_26
NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIATIFS AU SEIN DU CCAS

Le Maire de la Commune d'ISSOU, Président du CCAS,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles,
Vu le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au Code de l'action sociale et des familles,
Vu la délibération n°0017_04_26 du Conseil municipal en date du 14 avril 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS et portant élection des représentants du Conseil municipal au CCAS,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés en qualité de membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Noms, prénoms	Catégories d'associations représentées
GESLIN Marcel	Club de l'amitié (aînés)
BOURGEOIS Patrick	Les Petits frères des pauvres (social)
TREMBLAY Zélia	OMBR'ELL (santé)
BOSI Béatrice	DACYN (santé)
MENDES Nolann	Jeunesse éveillée (solidarité / jeunesse)

Article 2 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à :

- Préfecture des Yvelines,
- Aux intéressés.

FAIT A ISSOU LE 20 mai 2026,



Le Maire,

Julien PETIT

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-217603147-20260520-A_0078_05_2